

Acquis de première : externalités, droits de propriété, offre et demande, défaillances du marché.

Notions : Réglementation, taxation, marché de quotas d'émission

Fiche 23 – Quels instruments économiques pour la politique climatique ?

Fiche 2313 – Quelle efficacité pour les moyens de la politique climatique ?

La politique climatique est l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre les dérèglements climatiques. Le climat est la moyenne des conditions météorologiques (température, précipitations, vent, humidité, pression atmosphérique) à un endroit donné et sur une longue période de temps, généralement de 30 ans. Le climat dépend de la latitude, du terrain et de l'altitude.

Le recours aux instruments réglementaires : les normes

□ Définition

- **Une norme est une politique de réglementation de la pollution qui détermine le niveau tolérable de pollution et sanctionne très sévèrement les entreprises qui ont dépassé le seuil légal. Il s'agit alors pour les pouvoirs publics d'établir des règles qui encadrent une activité économique ainsi que les sanctions nécessaires à leur respect par les agents économiques.**
- On peut distinguer plusieurs types de normes :
 - o Les normes d'émission consistent en un plafond maximal d'émission qui ne doit pas être dépassé sous peine de sanctions administratives, pénales ou financières
 - o Les normes de procédé imposent aux agents l'usage d'un certain nombre d'équipements empêchant la pollution ou polluants
 - o Les normes de produit imposent certaines caractéristiques aux produits
 - o Les normes de qualité concernent les caractéristiques des milieux récepteurs de l'environnement

□ Intérêts

- *Moyen certain pour atteindre des objectifs de réduction d'émissions*
- *Elle a l'avantage d'être simple à mettre en œuvre et peu coûteuse : il suffit d'un texte de loi*

□ Limites

- *Il est difficile de déterminer le niveau de la norme. S'il est trop ambitieux, l'objectif de réduction des émissions risque de ne pas être atteint. Trop laxiste, la norme risque de ne pas être utile.*
- *Elle est rigide pour les entreprises, car elle est uniforme :*
 - o *Elle est la même pour des entreprises ayant des activités très diverses et donc des coûts de dépollution très inégaux*
 - o *L'uniformité de la norme a des effets négatifs sur les petits producteurs. Cela peut les conduire à la faillite car le coût économique de mise aux normes peut leur être fatal.*
 - *Les entreprises ne sont pas incitées à réduire la pollution au-delà de la norme réglementaire*
 - *Elle paraît peu adaptée dans un contexte de crise économique et de fort taux de chômage. En effet, dans une économie en voie de mondialisation, on peut s'interroger sur la capacité des Etats à mettre en œuvre cette politique. Les entreprises les plus polluantes risquent de menacer les Etats de fermer leurs usines et de délocaliser leur production vers des pays ayant des normes de pollution plus tolérantes. Or, la pollution ne connaît pas de frontières (cf le trou dans la couche d'ozone) ; nous avons ici un exemple où l'intérêt personnel de certains s'opère au détriment de l'ensemble de la collectivité .*

LA REGLEMENTATION : LA NORME

Principe : la collectivité fixe un niveau maximum d'émissions toléré et oblige les agents à s'y soumettre.

Avantages

Inconvénients

Efficacité

Méthode qui fonctionne déjà très bien dans d'autres domaines comme la santé et la sécurité Présente le maximum de garanties quant à la réduction de la pollution. (Graduation de la réglementation pouvant aller jusqu'à l'interdiction complète). La réglementation a constitué, pendant un certain temps, un des moyens privilégiés de lutte contre la pollution.	Difficulté à définir le niveau de la norme en raison des difficultés à mesurer l'impact réel de la pollution sur l'environnement. Les contrôles pour veiller au respect de la réglementation ont un coût pour l'ensemble de la collectivité. N'est efficace que si elle s'accompagne de contrôles suffisants. Les agents ne sont pas libres de choisir leur niveau de pollution. Peut encourager des stratégies de contournement de la législation (Dans le cas de la circulation alternée, on peut penser aux trafics de plaques de contrebande en ville).	Efficace d'un point de vue environnemental mais pas d'un point de vue économique. Elle s'applique indistinctement à tous les agents économiques. La norme impose à tous le même effort quel que soit le sacrifice que cela représente. Ainsi par exemple, lors de pics de pollution, la circulation alternée s'impose aussi bien à celui pour qui il est facile d'aller au travail à pied ou en métro qu'à l'habitant d'un quartier résidentiel en périphérie de la ville mal desservi par les lignes de transport en commun et qui n'a d'autre choix que d'utiliser sa voiture. De même un ménage qui a les moyens financiers de posséder deux véhicules (avec des plaques paires et impaires) ne subira pas la réglementation au contraire d'un ménage qui n'a qu'un seul véhicule. Les agents ne sont pas encouragés à faire mieux que ce que la réglementation prescrit.
--	--	---

Source : P Bailly <http://www.ac-grenoble.fr/lycee/moutiers/Spip/spip.php?article578>

Le recours aux instruments économiques

□ L'internalisation des externalités

- Les instruments économiques sont incitatifs : ils visent à pousser les agents économiques à réduire les atteintes à l'environnement en lui donnant un prix. Les agents vont alors intégrer à leur calcul économique coût-bénéfice les atteintes à l'environnement. C'est l'internalisation des effets externes : le coût des externalités est internalisé afin de modifier le comportement des agents.
- **C'est le principe du pollueur-payeur adopté en 1972 par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et en 1986 par la CEE : les coûts de prévention, de réduction de la pollution, de dépollution et de restauration doivent être supportés par le pollueur à l'origine du sinistre.**
- Trois instruments peuvent être mobilisés pour cette internalisation des coûts sociaux : les taxes ou les subventions environnementales, qui corrigent les prix des marchés existants et les marchés de « droits d'émission », qui permettent de faire émerger de manière décentralisée un prix des émissions

□ La fiscalité environnementale : les taxes ou les subventions

L'agence européenne des statistiques Eurostat définit la fiscalité environnementale comme étant l'ensemble des impôts, taxes et redevances "dont l'assiette est basée sur une nuisance environnementale". Les taxations écologiques peuvent concerner toutes actions générant des dommages environnementaux, comme le réchauffement climatique, les pollutions de toute sorte, la consommation de ressources rares ou la génération de déchets.

Ces dispositifs fiscaux peuvent être très variés. Il peut s'agir de :

- **mesures dissuasives (taxations) comme les taxes sur les déchets ou sur les produits polluants ;**
- **mesures incitatives positives (dépenses fiscales) comme les subventions, exonérations, déductions et réductions d'impôts. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est par exemple accordé en contrepartie de travaux de rénovation énergétique dans son habitation principale.**

• Les mesures incitatives : la subvention

- **Les subventions sont définies comme des remboursements, des paiements positifs ou d'autres incitations économiques qui sont offerts aux particuliers ou aux entreprises pour compenser les dépenses engagées à la suite d'un comportement respectueux de l'environnement afin d'encourager la poursuite de ce comportement (PNUE, 2009).**

- Le principe de la subvention :

- Les subventions sont incitatives car elles encouragent les agents à opérer des externalités positives qu'ils ne réaliseraient pas spontanément en raison de l'analyse coût-bénéfice : rouler en véhicule électrique augmente le coût d'achat de l'automobile ce qui dissuade la majeure partie des automobilistes (le

coût individuel est supérieur au bénéfice individuel) sauf si l'Etat verse une subvention qui rapproche le prix d'achat du véhicule électrique de celui du prix d'achat d'un véhicule thermique (essence ou gas oil).

- Une plus grande liberté et souplesse aux entreprises : celles-ci ont le choix d'investir dans des technologies moins polluantes et de réduire leur pollution en bénéficiant de subventions. Ou alors si cela n'est pas suffisamment rentable (le coût de réduction de la pollution est supérieur à la somme gains de la subvention et frais dus à la taxation), l'entreprise continuera à polluer et paiera alors la taxe sur la pollution. Les entreprises choisiront la solution qui est la plus avantageuse pour elle.

- Les limites de la subvention :
 - o la fiscalité noire ou perverse : En 2013, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dénonce la persistance d'une importante "fiscalité noire", qui subventionne la consommation et la production d'énergies fossiles et non renouvelables. Ces subventions représentent 40 à 70 milliards d'euros par an au sein de l'OCDE, dont les deux tiers pour le pétrole. Les carburants et les combustibles utilisés dans l'agriculture et la pêche sont par exemple très largement exonérés d'impôt dans tous les pays de l'OCDE.
 - o Un effet d'aubaine : les agents adoptent des comportements qu'ils auraient de toute façon pris
 - o Une augmentation des dépenses publiques qui pèse sur le déficit budgétaire de l'Etat

• Les mesures dissuasives : la taxe

- Le principe de la taxe : **Imposées par les pouvoirs publics, ces taxes constituent pour le pollueur un coût supplémentaire qui s'ajoute au coût privé marchand, ce qui modifie son calcul de production optimale. Elles relèvent donc d'un mécanisme économique : l'incitation par les prix.**

À court terme, le producteur est ainsi incité à moins produire, donc à réduire les émissions polluantes. À moyen et long terme, il pourra également être encouragé à utiliser des technologies de production moins polluantes pour minimiser son paiement de la taxe. L'incitation à réduire le volume de production ou à investir pour supprimer ou réduire les émissions nocives sera d'autant plus forte que le niveau de la taxe sera élevé. En toute logique, le niveau de cette taxe doit également refléter l'importance des dommages.

- Les intérêts de la taxe
 - o Une plus grande liberté et souplesse aux entreprises : celles-ci ont le choix de payer la taxe ou de réduire leur pollution et ne pas payer la taxe. Les entreprises choisiront la solution qui est la plus avantageuse.
 - o La création d'un double dividende : cette notion traduit l'idée que la mise en place d'une fiscalité environnementale peut permettre simultanément deux améliorations pour la collectivité :
 - le premier « dividende » est la réduction de dommages de pollution. Il découle directement de l'effet incitatif du signal-prix sur les comportements
 - le second « dividende » est un gain collectif, disjoint du bénéfice environnemental, et permis par une utilisation pertinente des recettes budgétaires générées par la taxe (ou par les enchères). Le prélèvement d'une nouvelle taxe se traduit par de nouvelles recettes fiscales que les pouvoirs publics pourront affecter à la réparation, au moins partielle, des dommages causés. Ils peuvent aussi affecter une part de ces recettes à la réduction de la pression fiscale sur d'autres facteurs, notamment le travail, auquel cas l'emploi s'en trouvera stimulé

- Les limites de la taxe
 - o Les pouvoirs publics ne peuvent pas savoir la solution choisie par les entreprises. Le niveau de dépollution est donc inconnu au départ
 - o la taxe sera répercutée sur le prix de vente, rendant les produits plus chers, ce qui a deux conséquences :
 - elle diminue le pouvoir d'achat des ménages, et notamment des plus pauvres
 - elle peut se traduire par une baisse de la compétitivité-prix des entreprises locales qui, pour fuir une fiscalité jugée trop lourde et préjudiciable, peuvent être tentées de délocaliser leur production. Dans ce cas, les émissions de carbone ne sont pas supprimées ; elles sont seulement déplacées.
 - o Les taxes environnementales n'ont pas pour objectif le rendement fiscal. La fiscalité écologique est une fiscalité temporaire qui s'attache à réduire ses recettes, puisque celles-ci sont constituées de dommages environnementaux. Pourtant, la fiscalité environnementale française reflète plus une logique de rendement fiscal que d'incitations écologiques, selon un rapport du comité pour la fiscalité écologique.
 - o La taxe est un instrument national qui ne peut répondre aux pollutions transfrontalières.

LA TAXATION ou TAXE ENVIRONNEMENTALE ou ECOTAXE EXEMPLE : LA TAXE CARBONE

Principe : Faire payer une taxe à l'utilisateur d'une source d'énergie responsable des émissions de CO2 afin de modifier son comportement et faire baisser sa consommation »

la taxation a pour but « d'internaliser les externalités » (= faire rentrer les coûts de la pollution engendrés dans le calcul économique que fait l'agent lorsqu'il fait des choix)

Avantages	Inconvénients	Efficacité
-----------	---------------	------------

À la différence de la norme, les agents sont libres de choisir leur niveau de pollution. Ceux pour qui la dépollution représente un effort trop important préféreront s'acquitter de la taxe et continuer de polluer comme avant. Au contraire, ceux qui peuvent facilement réduire leurs émissions polluantes le feront de manière à éviter de payer la taxe. Dépollution à moindre coût pour la collectivité et l'Etat.	Difficulté à définir le niveau de la taxe car comme pour la réglementation il est difficile d'évaluer en monnaie le dommage généré sur l'environnement. La taxe doit être souvent assez forte pour inciter les agents économiques à l'innovation (trouver des moyens nouveaux pour rejeter moins) et baisser leur consommation. Touchant le « porte-monnaie » des utilisateurs, cet instrument est très impopulaire. Les ménages le trouvent injuste car il frappe proportionnellement plus les bas revenus (la taxe carbone contenue dans le prix d'un litre de carburant est la même pour automobiliste aisé ou un automobiliste modeste mais pour le second elle pèse relativement plus dans son budget). De leur côté, les entreprises considèrent qu'il constitue une menace pour leur compétitivité dans la mesure où il fait augmenter leurs coûts de production. (NB : cette crainte de perte de compétitivité est encore renforcée par le fait qu'il existe de profondes disparités entre les pays créant une concurrence déloyale !). Ce sentiment d'injustice est d'autant plus fort que les écotaxes varient d'un pays à l'autre.	Une efficacité environnementale... si la taxation permet de réduire la consommation, alors la qualité de l'environnement s'en trouvera grandement améliorée. Une double efficacité économique. 1) Les écotaxes permettent à l'Etat d'engranger de nouvelles recettes et de se financer en prélevant sur autre chose que le travail (effet bénéfique sur la compétitivité et l'emploi + rentrées d'argent dans les caisses de l'Etat). 2) Ceux qui peuvent se permettre financièrement de réduire leur pollution seront ceux qui contribueront le plus à la dépollution (En effet, ceux qui peuvent facilement réduire leur pollution réaliseront les dépenses nécessaires d'éviter la taxe en achetant du matériel moins polluant et moins gourmand en énergies fossiles. Au contraire, ceux pour qui les coûts de dépollution sont trop importants payeront la taxe et continueront de polluer). L'augmentation du prix des produits dont la production et la consommation contribuent à la pollution va inciter les individus soit à réduire leur consommation, soit à se porter sur des produits de substitution, soit à opter pour des modes de production des biens mobilisant des technologies plus « propres ». Les agents sont encouragés à faire mieux en matière de rejets car cela réduira voire supprimera le poids de la taxe sur leurs activités.
---	--	--

Source : P Bailly <http://www.ac-grenoble.fr/lycee/moutiers/Spip/spip.php?article578>

☐ **Le marché des quotas d'émission**

- Pour les plus motivés : le principe de référence : le théorème de Coase :** Selon Ronald Coase, en l'absence de coûts de transaction et si les droits de propriété sont définis, les agents peuvent corriger spontanément les externalités en passant par le marché. Dans un monde sans coût de transaction et en concurrence parfaite, la création de richesse grâce à l'utilisation des ressources de l'économie est indépendante de la répartition des droits de propriété. Les agents peuvent, en effet, facilement échanger les droits sur ces ressources pour produire, chacun y trouvant intérêt. Par conséquent, l'ensemble de la législation afférente à ces droits est inutile.
- Les principes du marché des quotas d'émission: Pour les libéraux, la solution serait la création de marché à polluer qui internaliserait les externalités (ici la pollution) et les ferait entrer dans le calcul rationnel de l'entreprise.
 - Le volume total d'émissions autorisées est fixé par les pouvoirs publics, qui distribuent ces quotas d'émission aux agents émetteurs, selon des modalités - gratuité ou vente aux enchères - qui n'ont aucune incidence sur les incitations. L'Etat limite la pollution en mettant en vente des droits à polluer dont le total représente le plafond toléré de pollution. Autrement dit, on donne à chaque pays ou à chaque entreprise un droit à polluer qu'ils ne doivent pas dépasser sous peine de payer des amendes dont le coût est supérieur au droit à polluer.
 - Les entreprises ont alors deux possibilités :
 - Le coût de la dépollution est trop élevé : elles continuent à polluer et préfèrent acheter des quotas d'émissions supplémentaires

- Elles réduisent fortement leur pollution et peuvent alors vendre leurs quotas non utilisés
- o L'offre est constituée des quotas alloués et ceux des entreprises qui ont fait des efforts de dépollution et qui n'utilisent donc pas tous leurs quotas. La demande est composée des entreprises pour qui les coûts de dépollution sont trop élevés. L'Etat laisse alors le marché s'autoréguler :
 - Si la demande est supérieure à l'offre, le prix du quota, c'est-à-dire le prix de la pollution augmente. Plus le prix de la pollution sera élevé, plus les entreprises seront incitées à réduire leur niveau de pollution pour réduire leurs coûts, voire augmenter leurs recettes, car elles pourraient vendre leurs droits à polluer non utilisés (à partir d'un calcul coût bénéfice)
 - En revanche, si l'offre est supérieure à la demande, le prix du quota diminue
- Un exemple : Le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les États membres imposent un plafond sur les émissions des installations concernées (environ 12 000 installations dans les secteurs de la production d'électricité, des réseaux de chaleur, de l'acier, du ciment, du raffinage, du verre, du papier, etc. qui représentent plus de 40% des émissions européennes de gaz à effet de serre), puis leur allouent les quotas correspondants à ce plafond. La première période du système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre a duré trois ans (2005-2007) et a été suivie par une période de 5 ans (2008-2012). Pour la troisième période (2013-2020) un nouveau dispositif a été mis en place pour étendre le champ d'application du système et modifier les modalités d'allocation des quotas
- Les intérêts
 - o Selon les quantités de droits émises par l'Etat, le prix des droits variera : plus la pollution tolérée sera faible, moins la quantité de droits émises sera importante, plus le prix des droits sera élevé. Cela incitera les entreprises à réduire leurs émissions nocives en installant des systèmes antipollution. Il y a donc ici un mécanisme incitatif qui suit la logique de la loi de l'offre et de la demande.
 - o La création d'une Bourse du carbone montre le succès de ce marché car elle a été créée pour faciliter les échanges.
- Les limites
 - o Le prix du quota est volatile. Il n'incite pas les entreprises à développer des projets d'investissements coûteux et risqués. Cette volatilité risque de s'accroître car il est difficile de prévoir l'évolution des cours :
 - L'offre de quotas d'émissions dépend des possibilités techniques futures : si les entreprises peuvent réduire leurs émissions à faible coût, l'offre augmentera
 - La demande dépend de la croissance économique : plus elle sera forte, plus la demande de quota sera importante
 - o Toutes les entreprises ne sont pas dans la même situation et ne vont pas subir les mêmes conséquences :
 - Les entreprises en monopole peuvent répercuter sur le prix de vente le coût des quotas d'émissions
 - Les entreprises de grande taille peuvent développer des équipes de traders qui vont acheter au meilleur prix les quotas d'émission
 - o L'Etat est soumis aux lobbys des entreprises qui menacent de délocaliser ou de licencier si le coût de la pollution nuit à la compétitivité. Il peut alors être tenté de distribuer trop généreusement les droits.
 - o Les atteintes générées par la pollution sur l'environnement sont irréversibles ; l'indemnisation que représentent les droits à polluer ne permet donc pas de compenser les effets néfastes de la pollution sur la qualité de la vie. Les effets de la pollution s'accumulant frapperont surtout les générations futures. Or, les décisions politiques sont généralement prises sous la pression des générations présentes. Il est donc probable que les pollueurs fassent pression sur les autorités pour accroître la quantité de droits à polluer.

LE MARCHE DES QUOTAS D'EMISSION ou MARCHE DES DROITS A POLLUER ou QUOTAS ECHANGEABLES

Principe : Les pouvoirs publics fixent un plafond global d'émissions tolérées et attribuent à chaque entreprise concernée des « droits à polluer ». Ces droits vont ensuite s'échanger sur un marché. La confrontation de l'offre et de la demande conduit à la fixation d'un prix d'équilibre. En fonction de ce prix que les agents décident de réduire leur pollution ou non. Les entreprises qui n'arrivent pas à respecter le quota attribué doivent acheter les quotas manquants sur le marché du carbone, ou directement auprès de firmes qui parviennent à émettre moins que leurs quotas et qui disposent de ce fait d'un surplus à vendre.

Avantages	Inconvénients	Efficacité
-----------	---------------	------------

<i>Vraie liberté de choix pour les émetteurs. En fonction du prix d'équilibre qui va se fixer sur le marché du carbone, les entreprises peuvent faire des choix : soit elles décident d'investir afin de réduire leur pollution afin de rentrer dans la normalité soit elles décident de continuer à polluer en achetant des quotas supplémentaires (sorte de « permis à polluer ») = elles comparent le coût de chacune des deux options et optent pour la moins coûteuse.</i> <i>Les pouvoirs publics peuvent fixer un plafond global d'émissions à ne pas dépasser pour un type d'activité en particulier ou pour chaque entreprise.</i>	Comme tout marché, le marché des quotas peut être victime • De fraudes (EX : ententes entre revendeurs pour fournir un certain nombre de quotas à un prix et à un moment convenu) ; • De comportements spéculatifs (certains achètent de quotas d'émission uniquement pour les vendre en misant sur une évolution favorable des prix). Ces comportements spéculatifs entraînent une forte instabilité des prix qui peut gêner les entreprises au moment de faire des choix. Incertitude quant à l'évolution des prix : hésitation à se lancer dans des projets à long terme de réduction de leurs émissions. Favorise plutôt les grosses entreprises qui ont les moyens d'acheter des quotas pour polluer.	Efficacité économique... du côté des pouvoirs publics le pari est fait qu'une forte demande de droits à polluer va entraîner une hausse des cours des permis à polluer ce qui incitera les entreprises à investir dans la dépollution. Les entreprises qui polluent déjà moins que leurs quotas alloués vont être incitées à développer encore davantage les techniques de production les moins polluantes tant que ces investissements coutent moins que ne leur rapporte la vente de leur droits. On favorise la réduction des émissions là où elles sont les plus aisées à mettre en œuvre. Efficacité environnementale cela agit directement sur le volume d'émission de GES.
---	--	--

Source : P Bailly <http://www.ac-grenoble.fr/lycee/moutiers/Spip/spip.php?article578>

Des outils en réalité plus complémentaires que substituables

Ces 3 instruments ne sont cependant pas substituables, mais complémentaires. Leur utilisation dépend du type d'atteinte à l'environnement, de l'objectif souhaité et des conditions techniques :

- ☐ La réglementation est bien adaptée :
 - lorsque les contrôles sont techniquement faciles et peu coûteux.
 - Quand l'objectif est d'atteindre de manière sûre le volume d'émissions toléré
- ☐ La taxe est efficace :
 - quand il y a un grand nombre d'entreprises et qu'il est donc difficile d'organiser un marché
 - en cas de pollution diffuse
 - quand les autorités ne connaissent pas le coût de dépollution
- ☐ Les permis sont plus adaptés :
 - pour un nombre limité d'entreprises polluantes
 - en cas de pollution dépassant les frontières. C'est le mécanisme pour un développement propre (MDP), mis en place après Kyoto : les pays industrialisés payent pour des projets qui réduisent ou évitent des émissions dans des nations moins riches et sont récompensés de crédits pouvant être utilisés pour atteindre leurs propres objectifs d'émissions.

Une efficacité limitée du fait des dysfonctionnements de l'action publique

Ces outils peuvent connaître aussi des limites qui ne leur sont pas propres, mais communes à l'action publique elle-même

- ☐ **L'inefficience de l'action publique : le coût de la politique menée apparaît beaucoup plus élevé que ce qui était initialement prévu, ce qui peut conduire à la remise en cause du projet, ou tout du moins à son ralentissement.** Par exemple, le coût du démantèlement des centrales nucléaires.
- ☐ **L'ineffectivité de l'action publique renvoie : la prise de décision (l'annonce d'un ministère ou l'adoption d'une loi) n'est pas suivie des mesures d'application pourtant nécessaires à sa mise en œuvre.** Par exemple, le dépassement des seuils de pollution dans plusieurs agglomérations françaises provient du fait

que la directive européenne de 2008 n'a pas entraîné en France les mesures nécessaires et suffisantes à la réduction de la pollution atmosphérique

- **l'inefficacité de l'action publique : malgré les mesures mises en application, les résultats obtenus ne sont pas ceux attendus.** Par exemple, la taxe carbone qui comporte de nombreuses niches fiscales sous la forme d'exonérations ou de taux réduits pour certains secteurs (aviation, poids lourds, transport maritime, agriculture, etc.).